

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CL314

présenté par
M. Duplessy, M. Lahais, M. Amirshahi, Mme Regol, Mme Balage El Mariky et M. Iordanoff

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	3 800 000	0
Concours spécifiques et administration	0	3 800 000
TOTAUX	3 800 000	3 800 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	3 000 000	0
Concours spécifiques et administration	0	3 000 000
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit en 2025 de revaloriser la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), à hauteur de l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2025, soit + 1,8 % (estimation du présent PLF).

Le présent amendement propose d'abonder l'action 03 « Soutien aux projets des départements et des régions » du programme 119 de 3,8 millions (AE) et 3 millions (CP). Seraient diminués d'autant les crédits de l'action 02 « Administration des relations avec les collectivités territoriales » du programme 122.

Les règles de recevabilité budgétaire obligent à gager cette proposition via un transfert de crédits provenant d'autres programmes de la mission.